|  |  |
| --- | --- |
| P:\Anne-Juliette\LOGO\Logo-INC-60-NEW.gif*Institut National de la Consommation* | Le 24 mai 2017 |

***Les dispositifs de géolocalisation ou balises GPS pour sécuriser les déplacements extérieurs des personnes présentant des troubles cognitifs comme la maladie d’Alzheimer sont-ils efficaces ?***

***Peut-on imposer un GPS à ses proches ?***

**8 dispositifs de géolocalisation au banc d’essai**

Si l’on se projette en 2060, 24 millions de Français seront âgés de 60 ans ou plus, contre 15 millions aujourd’hui, et 5 millions auront plus de 85 ans. Les personnes de 80 ans sont les plus touchées par la maladie d’Alzheimer et les troubles cognitifs. Des dispositifs comme les systèmes de téléassistance et les appareils de géolocalisation sont commercialisés pour les accompagner durant leurs sorties. L’Institut national de la consommation (INC) avec le soutien de la Caisse nationale de solidarité pour l’autonomie (CNSA), a réalisé un essai comparatif de 8 dispositifs de géolocalisation (médaillon, montre, ceinture) testés par des volontaires plusieurs mois et par des experts. Enfin, tous les contrats d’abonnements ont été passés à la loupe par les juristes de l’INC.

Au-delà des performances plutôt positives des systèmes, il est parfois difficile de choisir un modèle adapté aux personnes présentant des troubles cognitifs. **Avant de tout achat, il est conseillé à la personne concernée, et à son aidant si cela est nécessaire, d’échanger avec son médecin, un ergothérapeute, l’entourage pour sélectionner un produit adéquat.** L’essai montre en effet que la prise en main de certains appareils n’est pas évidente.

Ce qu’il faut retenir du comparatif de l’INC :

* **Ces appareils ne sont pas tous simples à utiliser**, mais ils sont globalement techniquement aptes à la géolocalisation.
* **Certains systèmes affichent des résultats nettement insuffisants en termes d’autonomie, d’ergonomie ou de facilité d’utilisation**.
* **Avant de choisir un produit, il est impératif de bien cerner les besoins et les capacités du futur utilisateur, en particulier les capacités cognitives**.
* **De nombreuses irrégularités dans les conditions générales de vente ont été pointées du doigt** : des droits de rétraction fantaisistes et parfois non mentionnés, des références juridiques inexactes, des clauses de résiliation peu claires.

Un point de vigilance : la liberté des malades !

Certaines personnes peuvent être réticentes à l’utilisation de ces appareils de géolocalisation. Il est donc indispensable de veiller à l’acceptation du port de ces GPS, en discutant avec la personne et en lui expliquant clairement les avantages et les inconvénients du dispositif pour elle. Son consentement doit toujours être recherché avant l’achat, son avis devra également être recueilli au cours de l’utilisation.

**Tous les résultats de l’essai de l’INC sont à lire dans le magazine 60 Millions de consommateurs du mois de juin 2017 vendu en kiosque et sur le site** [www.60millions-mag.com](http://www.60millions-mag.com)

*60 Millions de consommateurs* est le magazine édité par l’Institut national de la consommation, établissement public à caractère industriel et commercial - [www.60millions-mag.com](http://www.60millions-mag.com)

Contacts presse :

INC : Anne-Juliette Reissier - 01 45 66 20 35/06 10 63 02 16 - aj.reissier@inc60.fr

CNSA : Aurore Anotin - 01 53 91 21 75 – aurore.anotin@cnsa.fr

Suivez l’actualité de l’INC et de la CNSA sur Twitter : @Conso\_INC et @CNSA\_actu